

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire à huis clos, ce **3 mai 2021** à 19h40.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #3 - Daniel La Boissière
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 6 avril 2021
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS**
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 6.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 6.2** - Acceptation des dépenses
 - 6.3** - Modification résolution no: 2021-04-6095 - Renouvellement publicité - Le Guide de par icitte (anciennement Le Bottin du Granit)
 - 6.4** - Proposition proposée par BCITI
 - 6.5** - Prix fibre pour terrain de jeux
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 7.2** - Demande de prix pour les travaux d'excavation et de transport pour l'année 2021
 - 7.3** - Contrat de pelouse 2021
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
- 9 - LOISIRS-TOURISME**
 - 9.1** - Fin à l'entente intermunicipale relativement à l'utilisation du Centre sportif Mégantic (CSM)
 - 9.2** - Appui au Comité de développement de la Municipalité de Milan pour le Projet «Découvrons Milan tous ensemble»
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 11 - LÉGISLATION**
 - 11.1** - Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 11.2** - Adoption du 2e projet règlement no: 2021-03 Modifiant le règlement de zonage no: 2005-32 afin de modifier les dispositions relatives au déboisement
 - 11.3** - Avis de motion Règlement numéro 2021-04 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-05
- 12 - VARIA**
 - 12.1** - Prochaine séance ordinaire du conseil

- 13 - CORRESPONDANCE**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 avril 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois d'avril 2021.

Rénovation	:	2
Démolition:		1
Captage	d'eau :	2
Installation	septique :	1

ADOPTÉE

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

6.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3014 au chèque no. 3049 pour un montant total de 57 910.58\$

Salaires: chèque no. 2867 au chèque no. 2884 pour un montant total de 9 941.38\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 629.91\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 4 299.50\$

ADOPTÉE

2021-05 6104 6.3 - Modification résolution no: 2021-04-6095 - Renouvellement publicité - Le Guide de par icitte (anciennement Le Bottin du Granit)

Le prix sur le devis no: 1040 était de 147,00\$ plus taxes pour 1/5 de page, alors que la publicité pour la municipalité de Milan est de 1/2 page au montant de 271,00\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. McCaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter le devis 1437 de la publicité 2021-2022 de l'en-tête du Bottin du Granit au montant de 271,00\$ plus taxes pour une publicité couleur de 1/2 de page.

ADOPTÉE

2021-05 6105 6.4 - Proposition proposée par BCITI

Lors de la rencontre virtuelle du 19 avril 2021, BCITI a présenté à M. le maire et à la directrice générale une proposition commerciale pour l'ajout d'un service d'appel par voix automatisées, afin de permettre d'envoyer des avis aux citoyens via ligne de téléphone fixe.

Nous offrons déjà le service BCITI pour la réception de notification par courriel ou par texto.

Ce service serait au taux de 49,99\$ / mois.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ne pas accepter cette offre pour l'instant.

ADOPTÉE

2021-05 6106 6.5 - Prix fibre pour terrain de jeux

IL EST PROPOSÉ par Bianka Côté et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil, d'accepter le prix de Mousses de l'Estrie Inc. pour l'achat de 40 verges de fibre pour l'agrandissement du terrain de jeux au montant de 1 080,00\$ plus taxes sans transport.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois d'avril 2021.

2021-05 6107 7.2 - Demande de prix pour les travaux d'excavation et de transport pour l'année 2021

La Municipalité de Milan a reçu 3 prix pour les travaux d'excavation et de transport

pour l'année 2021.

Les prix ont été déposés au membre du conseil municipal.

1- Excavation MRO Inc.

2- Excavation Clément Duquette Inc.

3- Excavation Paré Inc.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de prendre les services d'Excavation MRO Inc. pour ses travaux d'excavation et de transport pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-05 6108 7.3 - Contrat de pelouse 2021

La Municipalité de Milan accepte que le contrat de pelouse 2021 soit donné à Monsieur Martin Caron au montant forfaitaire de 4 000,00\$ pour la période du 17 mai au 24 septembre 2021. Les endroits déterminés seront inscrits sur le contrat et les équipements, tels que le tracteur à pelouse, tondeuse, fouet et essence seront fournis par la municipalité. M. Caron possède un camion pour le déplacement de l'équipement d'un site à l'autre.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. McCaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter de donner le contrat de pelouse 2021 à Monsieur Martin Caron.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9 - LOISIRS-TOURISME

2021-05 6109 9.1 - Fin à l'entente intermunicipale relativement à l'utilisation du Centre sportif Mégantic (CSM)

La Municipalité de Milan désire mettre fin à l'entente intermunicipale relativement à l'utilisation du Centre Sportif Mégantic (CSM)

CONSIDÉRANT QUE l'entente prendra fin le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une faible utilisation du Centre Sportif Mégantic (CSM) par les citoyens de Milan;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de retrait doit être effectué au plus tard douze (12) mois avant la date d'expiration de l'entente par courrier recommandé;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Milan n'ont pas eu accès au Centre Sportif Mégantic (CSM) en période de pandémie, mais que le montant à payer est resté le même;

CONSIDÉRANT QU'IL sera plus avantageux pour la Municipalité de créer un programme de remboursement pour l'accès au Centre Sportif Mégantic (CSM);

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de ne pas renouveler l'entente intermunicipale relativement à l'utilisation du Centre Sportif Mégantic (CSM).

ADOPTÉE

2021-05 6110 9.2 - Appui au Comité de développement de la Municipalité de Milan pour le Projet «Découvrons Milan tous ensemble»

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil;

QUE la Municipalité de Milan appui le Comité de développement de la Municipalité de Milan dans leur demande au Projet « Découvrons Milan tous ensemble»;

QUE ce projet comporte trois volets:

- Un parcours pédestre comprenant un balado découverte et des panneaux d'interprétation pour les bâtiments et sites patrimoniaux de Milan;
- Un petit parc aménagé;
- Les jardins communautaires.

QUE la Municipalité de Milan est prête à collaborer afin de permettre la mise en place de ce projet dans sa municipalité;

QUE la Municipalité de Milan s'engage à soutenir le Comité de développement de la Municipalité de Milan par des ressources matérielles pour une valeur de 1 000\$, telle que :

- Le prêt du terrain;
- Temps d'homme;
- Et tous autres prêts et équipements nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

2021-05 6111 11 - LÉGISLATION

2021-05 6112 11.1 - Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

La directrice générale procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement d'emprunt no: 2021-02.

2021-05 6113 11.2 - Adoption du 2e projet règlement no: 2021-03 Modifiant le règlement de zonage no: 2005-32 afin de modifier les dispositions relatives au déboisement

ADOPTION : SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO: 2021-03

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan adopte le second projet de règlement suivant:

RÈGLEMENT NO: 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO: 2005-32 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉBOISEMENT dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises;

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE

2021-05 6114 11.3 - Avis de motion Règlement numéro 2021-04 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-05

La Municipalité de Milan, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil le Règlement numéro 2021-04 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2019-05 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et

entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 2021-04 est déposé en conseil.

ADOPTÉE

12 - VARIA

La Contrée du Massif Mégantic

12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 7 juin 2021 à 19h30.

13 - CORRESPONDANCE

- La Mutuelle des municipalités du Québec - Ristourne 2020
- La Contrée du Massif Mégantic
- Fondation Maison La Cinquième Saison

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. McCaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h45.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire